

CASTEL ASSOCIES
Société à responsabilité limitée
au capital de 65 660 euros
Siège social : 15 bis Rue Koenig
29660 CARANTEC
429 019 003 RCS BREST

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 26 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-six mars,
A seize heures quarante cinq,

➤ **Monsieur Bruno MADEC,**
Demeurant 9 Impasse Éric Tabarly - 29660 CARANTEC,

Propriétaire de la totalité des 6 566 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société CASTEL ASSOCIES, ci-dessus désignée,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

Après avoir exposé :

- Que le conseil municipal de la Mairie de CARANTEC a, par délibération en date du 28 septembre 2023, décidé de modifier l'adresse du siège social de la société au 9 Impasse Éric Tabarly 29660 CARANTEC au lieu et place du 15 bis Rue Koenig 29660 CARANTEC, il y a lieu de constater cette modification ainsi que corrélativement celle de l'article 4 des statuts.

A PRIS LA DECISION SUIVANTE :

DECISION UNIQUE

L'Associé Unique prend acte de la modification par le conseil municipal de la Mairie de CARANTEC de l'adresse du siège social de la société au 9 Impasse Éric Tabarly 29660 CARANTEC au lieu et place du 15 bis Rue Koenig 29660 CARANTEC et décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 9 Impasse Éric Tabarly 29660 CARANTEC»

Le reste de l'article demeure inchangé.



A cet effet, tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations de l'Associé Unique tenu au siège social.

L'Associé unique
Monsieur Bruno MADEC

